



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante et onzième session**

Genève, 17-19 juin 2020

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs
à l'horizon 2030 et du programme de travail pour 2020-2021****Projet de programme de travail et d'évaluation biennale
pour 2020-2021****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Conformément à la décision du Comité des transports intérieurs (CTI) de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, et sachant que la nouvelle période d'examen débute en 2020 (ECE/TRANS/200, par. 120), il est demandé au Groupe de travail de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2020-2021 ainsi que les critères pertinents pour l'évaluation biennale.

2. À la suite de l'abandon du cycle budgétaire biennal par le système des Nations Unies, aucune autre procédure n'a été mise au point ou prescrite par le CTI. Il est donc suggéré, à titre provisoire, de continuer d'établir un programme de travail biennal afin que les États membres puissent suivre les activités du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).

II. Programme de travail pour 2020-2021**A. Introduction**

3. Le présent document expose le projet de programme de travail du sous-programme « Statistiques des transports » du CTI pour 2020-2021. Le Groupe de travail des statistiques des transports est invité à examiner ce programme en vue de l'adopter à sa session en cours. Le Groupe de travail et le CTI auront la possibilité d'aménager le programme de travail au cours de l'exercice biennal.

4. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de



produits/d'activités proposés pour 2020-2021, lesquels devraient contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

5. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le CTI pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

6. Les modules d'activités suivants composent le sous-programme des transports de la Commission économique pour l'Europe (CEE) :

<i>Numéro de module</i>	<i>Sous-programme 2 : Transports</i>
1.	Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
2.	Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)
3.	Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
4.	Transport ferroviaire et projet de chemin de fer transeuropéen (TER)
5.	Transport par voie navigable
6.	Transport intermodal et logistique
7.	Problèmes douaniers intéressant les transports
8.	Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
9.	Transport des marchandises dangereuses (CEE)
10.	Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
11.	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
12.	Transport des denrées périssables
13.	Statistiques des transports
14.	Transport routier et autoroute transeuropéenne (projet TEM)
15.	Sécurité de la circulation routière

7. Pour plus de commodité, les nouveaux produits/activités sont indiqués en caractères gras.

8. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants ; b) publications et autres supports d'information ; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation, services de conseil et outils en ligne.

9. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés ci-après.

10. Le présent document, fondé sur le programme de travail approuvé à la soixante-huitième session du Groupe de travail (ECE/TRANS/WP.6/2017/4), vise à appliquer la stratégie du CTI à l'horizon 2030 (ECE/TRANS/288/Add.2), et doit donc être lu conjointement avec le document qui décrit les activités à mener dans le domaine des statistiques des transports aux fins de l'application de cette stratégie (ECE/TRANS/WP.6/2020/6).

Document(s) ECE/TRANS/288/Add.2, ECE/TRANS/WP.6/2020/6

B. Objectif et stratégie

11. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport intérieurs et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.

12. Ce sous-programme relève de la Division des transports durables.

C. Produits/activités escomptés pour l'exercice biennal 2020-2021

13. Les produits/activités escomptés pour l'exercice biennal 2020-2021 sont les suivants :

Sous-programme 2 : Transports

Module 13 : Statistiques des transports

<i>Description du module (facultative)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
Collecte et compilation de statistiques sur les transports, y compris de données sur la circulation routière, les accidents de la route et les transports ferroviaires. Développement et mise à jour de la base de données en ligne de statistiques des transports de la CEE afin d'assurer la disponibilité de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.	Accroissement du champ et de la disponibilité des statistiques des transports
Mise au point de méthodes et d'une terminologie appropriées et communes en vue de l'harmonisation des statistiques, en particulier des données utiles à la mesure des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires ou combinés et sur les transports par voie navigable et par conduite, ainsi que sur les accidents de la route, mises en œuvre en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales concernées, qui visent à favoriser la mise à disposition de statistiques complètes, actualisées et fiables permettant de planifier des transports durables et de les analyser, et à améliorer la comparabilité internationale des statistiques des transports.	Améliorations et ajouts périodiques au glossaire des statistiques des transports
Principales tâches de la Division des transports durables :	
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports et de son équipe d'experts ; • Tenir à jour une base de données en ligne de statistiques sur les transports intérieurs et l'améliorer ; • Contribuer activement au suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports, par la sensibilisation, la production de données et la fourniture de conseils méthodologiques ; • Représenter la CEE au sein du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports ; • Coordonner la compilation et la diffusion des données pour les recensements de 2020 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E ; • Fournir un appui technique à la coopération technique et au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques des transports. 	

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

15.1 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante et onzième session, 2020)

Document(s) :

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail ; documents relatifs à l'évolution méthodologique et à l'harmonisation des statistiques des transports, à la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable, aux conseils méthodologiques et à l'augmentation de la visibilité des objectifs de développement durables liés aux transports, aux activités du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports (FIT) et CEE), aux recensements de 2020 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E, et à la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE sur la collecte et la diffusion des statistiques des transports.

15.2 Groupe de travail des statistiques des transports (soixante-douzième session, 2021)

Document(s) :

Rapport de la session annuelle du Groupe de travail ; documents sur l'évolution méthodologique et l'harmonisation des statistiques des transports, la collecte de données relatives aux objectifs de développement durable, les conseils méthodologiques et l'augmentation de la visibilité des objectifs de développement durables liés aux transports, les activités du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (Eurostat, Forum international des transports et CEE), les recensements de 2020 de la circulation sur les routes E et les lignes ferroviaires E, et la mise en œuvre du document d'orientation de la CEE concernant la collecte et la diffusion des statistiques des transports.

b) Publications et autres supports d'information

15.3 Base de données en ligne sur les statistiques des transports terrestres

15.4 Publication des statistiques des transports de la CEE pour l'Europe et l'Amérique du Nord (tous les deux ans)

15.5 Publication des statistiques de la CEE sur les accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord (tous les deux ans)

15.6 Publication de cartes et de données concernant le recensement de la circulation sur les routes E effectué en 2020

15.7 Publication de cartes et de données concernant le recensement de la circulation sur les lignes ferroviaires E effectué en 2020

15.8 Publication des principaux indicateurs annuels concernant les transports dans la région de la CEE (« Fiches d'information des statistiques des transports ») (une fois par an)

15.9 Diffusion et promotion de la cinquième édition du Glossaire des statistiques des transports en coopération avec Eurostat et le FIT

c) Coopération technique

15.10 Appui à la coopération technique et au renforcement des capacités pour aider les pays à collecter, à organiser et à automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers de formation et à partir des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations internationales. En particulier, aider les pays à mesurer les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux transports.

III. Évaluation biennale

14. Conformément aux décisions prises à sa soixante-huitième session, en juin 2017 (ECE/TRANS/WP.6/173, par. 60), les activités du Groupe sont mesurées, dans le cadre de l'évaluation biennale, par rapport à une réalisation escomptée, à deux indicateurs de succès et à des résultats effectifs correspondants. En février 2018, cette méthode a été approuvée par le CTI au titre de la planification fonctionnelle de l'évaluation des résultats de l'exercice biennal 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/22).

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être revoir ces paramètres ainsi que les résultats effectifs pour 2018-2019 tels qu'ils sont détaillés ci-dessous, en vue de les maintenir ou d'en établir de nouveaux pour l'exercice biennal 2020-2021.

16. Le tableau d'évaluation 2020-2021 a été mis à jour par rapport à l'exercice précédent. Les changements opérés visent à rendre compte de la difficulté de mesurer le succès du Groupe de travail sur la base du nombre de téléchargements de données et à mettre davantage l'accent sur la production de statistiques relatives aux objectifs de développement durable.

Évaluation biennale

Révision des mesures de performance pour 2018-2019

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
13 Statistiques des transports	Accroissement du champ et de la disponibilité des statistiques des transports	a) Nombre de produits statistiques fiables disponibles sur Internet	
		<i>Mesures de performance :</i>	
		Référence 2016-2017 : base de données statistiques en ligne complète	Base de données statistiques en ligne complète
		Objectif 2018-2019 : mise à jour de la base de données statistiques en ligne	Accroissement de la disponibilité des données (champ et exhaustivité)
		b) Utilisation des données (nombre de téléchargements sur le site Web)	
		<i>Mesures de performance :</i>	
		Objectif 2014-2015 : 88 000 téléchargements	95 839 téléchargements
		Objectif 2016-2017 : 90 000 téléchargements	83 520 téléchargements
		Objectif 2018-2019 : 92 000 téléchargements	128 000 téléchargements ¹

¹ La méthode de comptage du nombre de consultations du site Web a changé, ce qui explique en partie l'écart enregistré et complique la comparaison entre deux exercices.

*Évaluation biennale
Établissement d'objectifs pour 2020-2021*

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
13 Statistiques des transports	Accroissement de la participation des États membres aux statistiques des transports	<p>a) Nombre de participants aux deux sessions annuelles du Groupe de travail</p> <p><i>Mesures de performance :</i></p> <p>Référence 2016-2017 : 70 participants (au total)</p> <p>Objectif 2018-2019 : 80 participants (au total)</p> <p>Objectif 2020-2021 : 90 participants (au total)</p> <p>b) Capacité des pays de produire des données relatives aux objectifs de développement durable, en particulier le nombre de décès imputables aux accidents de la route, ventilées par genre, le volume de transport routier en tonnes-kilomètres, le volume de transport ferroviaire en tonnes-kilomètres, le volume de transport sur les voies de navigation intérieure en tonnes-kilomètres</p> <p><i>Mesures de performance :</i></p> <p>Référence 2018-2019 : nombre de pays produisant des données sur le volume de transport routier en tonnes-kilomètres</p> <p>Objectif 2020-2021 :</p> <p>Référence 2018-2019 : nombre de pays produisant des données sur le volume de transport ferroviaire en tonnes-kilomètres</p> <p>Objectif 2020-2021 :</p> <p>Référence 2018-2019 : nombre de pays produisant des données sur le volume de transport sur les voies de navigation intérieure en tonnes-kilomètres</p> <p>Objectif 2020-2021 :</p> <p>Référence 2018-2019 : nombre de pays produisant des statistiques sur le nombre de décès imputables à des accidents de la circulation routière, ventilées par genre</p> <p>Objectif 2020-2021 :</p>	<p>69 participants</p> <p>89 participants</p> <p>35 pays (pour l'année 2016)</p> <p>39 pays</p> <p>42 pays (pour l'année 2016)</p> <p>45 pays</p> <p>20 pays (pour l'année 2016)</p> <p>22 pays</p> <p>40 pays (pour l'année 2016)</p> <p>44 pays</p>

IV. Prochaines étapes

16. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ce document en vue de l'adopter, proposer des modifications à apporter au format actuel pour la période 2020-2021 et décider s'il souhaite continuer à l'utiliser pour cette période, à défaut de décision du CTI à cet égard.
